

Paris, 18 février 2020



Elections municipales à Paris.

Pêche à Paris : halte à la démagogie !

Dans le cadre des élections municipales pour Paris, plusieurs candidats à la Mairie prônent l'interdiction de la pêche à Paris.

La FNPF (Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique) forte de ses 1,5 millions d'adhérents :

- S'insurge devant cette mesure discriminatoire qui priverait plusieurs milliers de pêcheurs de pratiquer leur loisir dans le respect des règles environnementales en matière de protection des espèces et des milieux aquatiques,

- Rappelle le rôle fondamental des pêcheurs et des Associations de pêche en tant que sentinelles de l'environnement, de protecteur des milieux aquatiques et piscicoles, mais également éducatif au titre de l'éducation à l'environnement.

Utiliser l'interdiction de pêcher comme argument électoral ou électoraliste est dénué de bons sens au regard d'une pratique ancestrale noble.

Nous condamnons avec fermeté ces propos et appelons les pêcheurs Parisiens à ne pas céder à ce chantage.

[La Fédération Nationale de la Pêche en France \(FNPF\)](#) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques. **01.48.24.96.00**